

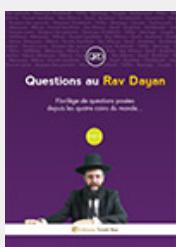


Traité Yoma

Michna 8 - Chapitre 8

חטא וASHAM וDAI MCPERIN. מיתה ויום הciporim MCPERIN עם התשובה. התשובה MCPERAT על עבירות קלות, ועל עשה ועל לא עשה; ועל החמורות היא תולה, עד שיבוא יום הciporim MCPER.

Le sacrifice expiatoire et le sacrifice que l'on apporte lorsqu'il est certain que l'on a commis une faute, procurent le pardon. La mort ou bien Yom Kippour procurent le pardon à condition qu'il y ait eu repentir. Le repentir procure le pardon pour les transgressions bénignes, à savoir celles des commandements positifs et celles des commandements négatifs. Quant aux fautes graves, le repentir suspend [la sanction] jusqu'à Yom Kippour qui, lui, procure le pardon.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions